

Demandes de dérogation mineure

Prenez avis que le Conseil municipal statuera sur les demandes suivantes de dérogation mineure aux règlements de zonage numéro 2013-739 et de lotissement numéro 2013-740 et amendements, lors de la séance ordinaire qui se tiendra en la salle du Conseil de l'hôtel de ville au 380, rue Principale, Lachute, le mardi 8 septembre 2026 à 18 h, à savoir :

- Pour le lot 4 151 574 du cadastre du Québec, 245, chemin des Cerfs, dans la zone Fh-506-2 afin de permettre la construction d'un garage détaché à une distance de 0,91 mètre de la limite latérale droite de propriété, au lieu d'être implanté à une distance minimale de 3 mètres d'une limite latérale de propriété, tel que prévu à l'article 5.2.1 du Règlement de zonage numéro 2013-739;
- Pour le lot 3 630 061 du cadastre du Québec, 12, rue Jean-Paul-Riopelle, dans la zone Fh-506-2 afin de permettre la construction d'un garage détaché ayant une hauteur de 5,80 mètres, au lieu d'avoir une hauteur maximale de 4,50 mètres, tel que prévu à l'article 4.2.5 du Règlement de zonage numéro 2013-739.

Toute personne intéressée pourra alors se faire entendre par le Conseil relativement à ces demandes.

Le 17 août 2026
(U-2026.41)

M^e Lynda-Ann Murray, greffière

The present public notice is given for public consultation to be held for minor variance requests regarding the above properties. For further information: 450 562-3781, ext. 7211.